

## Eco-conditionnalité RGE : oui, le jeu en vaut la chandelle

**CAP3E réagit au référé en suspension déposé lundi dernier par le collectif « RGE...pas comme ça » contre le décret d'application du principe d'éco-conditionnalité des aides aux travaux d'économies d'énergie<sup>1</sup>, à un mois de son entrée en vigueur. Devant les attaques lancées contre le dispositif RGE (Reconnu Garant de l'Environnement), l'expert des qualifications en efficacité énergétique veut rétablir quelques faits... et appelle à une mobilisation de tous les acteurs concernés. Alors que les demandes d'obtention de cette mention affluent, CAP3E terminera l'année 2014 avec 2 000 dossiers de professionnels présentés.**

Coût exorbitant de la formation, TPE et PME lésées, nombre insuffisant d'entreprises qualifiées... Le collectif à l'origine des attaques se dit sensibilisé aux enjeux d'économies d'énergie dans le bâtiment, mais en désaccord avec le protocole d'obtention de la mention : selon lui, le RGE souffrirait de trop de maux et serait entièrement à revoir.

La société CAP3E, spécialiste de l'accompagnement des professionnels de la rénovation énergétique vers le RGE, reconnaît qu'il existe des contraintes liées à l'obtention de ce signe de qualité : complexité du montage du dossier, démarches payantes, allongement des délais... Des contraintes qui se ressentent d'autant plus à un mois de l'entrée en vigueur de l'éco-conditionnalité<sup>2</sup>. Pour autant, trois ans après la signature de la charte RGE en novembre 2011, la mise en place de cette mention est loin d'être une surprise pour la profession de la rénovation énergétique. Les 30 000 entreprises (chiffre Ademe) qui seront RGE au 1<sup>er</sup> janvier 2015 ont su anticiper cette échéance, rejoindre la dynamique en cours, et se voient ainsi récompensées. A cette date, celles qui seront dépourvues de la mention s'exposent à perdre une clientèle de choix : les particuliers qui entreprennent des travaux d'économies d'énergie avec l'assurance de toucher des aides financières, publiques et privées. Aides qui ne pourront être versées si le prestataire des travaux n'arbore pas la précieuse mention.

Les difficultés évoquées par le collectif sont donc à nuancer devant le formidable potentiel de marché et la montée en compétence de la filière que représente l'acquisition de la mention RGE. « *Il s'agit vraiment de tirer vers le haut la qualité du travail de nos artisans* », ont d'ailleurs précisé les représentants de la Capeb et de la FFB hier, lors d'une rencontre avec les ministères de l'Ecologie et du Logement.

### **2 000 dossiers accompagnés**

Les TPE et PME de la rénovation énergétique, loin d'être lésées, ont accès à un accompagnement tout au long du montage de leur dossier, jusqu'à l'obtention de la mention RGE. Ainsi, CAP3E les accompagne

---

<sup>1</sup> Décret n° 2014-812 du 16 juillet 2014

<sup>2</sup> Au 1<sup>er</sup> janvier, seuls les travaux d'économies d'énergie réalisés par des prestataires dûment étiquetés RGE donneront droit au crédit d'impôt de transition écologique (CITE, ex-CIDD) et aux certificats d'économies d'énergie (CEE), comme c'est déjà le cas depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2014 pour l'éco-PTZ.

dans des démarches qui sont scrupuleusement identiques à celles menées par les entreprises de plus grande taille. Les conseillers CAP3E, par le biais des hotlines téléphoniques mises en place pour ses partenaires négoce et industriels du chauffage et de l'isolation, ont ainsi répondu à 10 000 appels de professionnels en 2014. Les 350 sessions organisées dans les agences partenaires ont permis de former 4 000 artisans sur toute l'année. Et la société terminera l'année avec 2 000 dossiers accompagnés.

Hors RGE EnR, le montage du dossier représente 150 € de frais administratifs par an pendant quatre ans (la réalisation du dossier puis une mise à jour annuelle), auxquels il faut ajouter un audit chantier d'un montant d'environ 400 € sur la période. De plus, le coût de la formation FEEbat, elle-même financée par les certificats d'économies d'énergie (CEE), est remboursable à travers l'OPCA de l'entreprise. Dans le cadre de ses partenariats avec les négoce, les industriels du chauffage et de l'isolation, et les organismes de formation, CAP3E prend à sa charge ces démarches de remboursement.

### **Des délais raccourcis**

Outre les trois jours de formation nécessaires pour une formation FEEbat organisée à proximité, le montage du dossier RGE, souvent complexe, requiert du temps. Consciente de ces difficultés, CAP3E prend en charge l'intégralité de cette partie administrative pour le compte du professionnel, conservant avec celui-ci un contact téléphonique. La majorité des pièces nécessaires à un dossier de demande de qualification RGE peut être collectée auprès de son assureur, son comptable et son responsable administratif.

*« Bien sûr, exiger une qualification impose des contraintes. Mais le jeu en vaut la chandelle ; toute une partie du secteur de la rénovation énergétique se mobilise depuis maintenant trois ans pour être prête le jour J. Cette belle ambition du bâtiment ne doit pas être freinée. Mobilisons-nous ! C'est du renouveau de la filière qu'il s'agit »,* affirme Gilles Ramin, président de CAP3E.

---

### **A PROPOS DE CAP3E**

CAP3E a été créée par l'équipe d'experts qui a mis en place dès janvier 2012 les premiers accompagnements de professionnels du bâtiment adhérents du programme Certy Pro du Groupe CertiNergy et de son partenaire Saint Gobain Distribution. Ce sont plus de 17 000 professionnels du bâtiment, clients des enseignes Point P, Plateforme du bâtiment, Cédéo, Clim+, Asturienne, SFIC... qui ont accès depuis 2012 au service d'accompagnement RGE créé par l'équipe CAP3E.

L'équipe CAP3E possède une double expertise de l'accompagnement des professionnels du bâtiment vers l'obtention des signes de qualité RGE. Elle repose sur sa parfaite connaissance des processus de qualification et certification dans l'efficacité énergétique et également sur la fourniture et l'animation de services à valeur ajoutée auprès des réseaux de professionnels du bâtiment.

Plus d'information sur [www.cap3e.fr](http://www.cap3e.fr)

### **CONTACTS PRESSE**

**Guillaume Maincent**, tél. : 01 72 38 95 83 ou 06 63 59 32 83, [maincent@certinergy.com](mailto:maincent@certinergy.com)

**Bérengère de Chocqueuse**, tél. : 01 71 70 34 91 ou 06 66 17 03 69, [dechocqueuse@certinergy.com](mailto:dechocqueuse@certinergy.com)